

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU NORD**

**NOMBRES DE MEMBRES**

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Membres présents : 10
- Membres en exercice : 14
- Qui ont pris part à la délibération : 12

**Date de la convocation et d'affichage :**  
03/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**  
**D'ENGLEFONTAINE**

**Séance du 09/12/2025rattachée**  
**au Procès-Verbal**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 20 heures, le Conseil Municipal d'ENGLEFONTAINE, convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Sandra PLUCHART : Maire.

**PRESENTS** : Mesdames PLUCHART Sandra, LEMOINE, Laëtitia, FONTAINE Valérie, DUPUIS Charlotte, RAVERDY Françoise et Mme BILOT Naïma, Messieurs LEGROUX Christophe, PAYAGE Sébastien, CARDOSO Dominique et ROBART Philippe

**ABSENTS** : Monsieur BARBAY Daniel, POTTIE Jean-Pascal

**PROCURATIONS** :

Mme MARECHAL Claire à Mme LEMOINE Laetitia  
M GUILBAUT Bernard à Mme RAVERDY Françoise

**Délibération portant sur la rémunération des agents recenseurs**

Vu le code Général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 20052 relative à la démocratie de proximité

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003, notifié, relatif au recensement de la population

Considérant la nécessité de rémunérer les agents pour le recensement

Madame le Maire informe l'assemblée que le recensement 2026 démarre le 15 janvier 2026 et se termine le 14 février 2026. La dotation forfaitaire de l'INSEE est de 2315 euros.

Le conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants pour le recensement de la population en 2026.  
Les agents recenseurs seront payés à raison de :

- 1€ par feuille de logement
- 1.30€ par bulletin individuel

Les agents recenseurs seront sous la responsabilité de Mme HECQUET Valérie, qui a été nommée Coordinateur pour le temps du recensement.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Sandra PLUCHART